



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2021-151

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

PREF-DCL /

32-2021-09-28-00002 - AP modificatif portant convocation des électeurs et fixant les modalités de dépôt des candidatures en vue de l'élection municipale partielle intégrale des conseillers municipaux et des conseillers communautaires de la commune de Lectoure (1 page)

Page 3

PREF-DCL

32-2021-09-28-00002

AP modificatif portant convocation des électeurs et fixant les modalités de dépôt des candidatures en vue de l'élection municipale partielle intégrale des conseillers municipaux et des conseillers communautaires de la commune de Lectoure

COMMUNE DE LECTOURE

**Election municipale partielle intégrale
3 et 10 octobre 2021**

A R R Ê T É Modificatif

**portant convocation des électeurs et fixant les modalités de dépôt des candidatures
en vue de l'élection municipale partielle intégrale des conseillers municipaux
et des conseillers communautaires de la commune de Lectoure**

**LE PRÉFET,
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

VU le code électoral, notamment les articles L.47 A et L49 du code électoral ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 août 2021 portant convocation des électeurs et fixant les modalités de dépôt des candidatures en vue de l'élection municipale partielle intégrale des conseillers municipaux et des conseillers communautaires de la commune de Lectoure ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé ;

Sur proposition de Mme la sous-préfète de Condom ;

ARRÊTE

Article 1^{er} -

A l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 18 août 2021 portant convocation des électeurs et fixant les modalités de dépôt des candidatures en vue de l'élection municipale partielle intégrale des conseillers municipaux et des conseillers communautaires de la commune de Lectoure, il convient de lire « zéro heure » au lieu de « minuit ».

Article 2-

Madame la secrétaire générale de la préfecture, Madame la sous-préfète de Condom, et Monsieur le maire de Lectoure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, notifié aux candidats, et affiché dans les lieux habituels d'affichage de la commune.

Auch, le **28 SEP. 2021**

Le préfet

Xavier BRUNETIERE